

Image not found or type unknown



Arrêt non reçu /non signifié

Par **Mash**, le **04/11/2015** à **18:16**

Bonjour

Arrêt de cour d'appel du 15/9/2015 reçu par mon avocat mais je ne reçois pas de signification de l'appelant-gagnant depuis 1 mois et 3 semaines.

La cour d'appel doit elle me l'adresser ?

Est-ce normal et le délai de pourvoi court-il ?

Merci, cordialement